

1800.

Inclus. Despard à Murray, 16 septembre. L'informe qu'il (Despard) a prêté serment comme président du Conseil et lui demande de lui délivrer tous les registres, etc. 399

Murray à Despard, 17 septembre. Comme il n'a pas reçu officiellement ordre d'abandonner le commandement civil, il ne le fera pas. 403

Despard à Murray, 18 septembre. Regrette qu'il (Murray) refuse de se conformer au mandement du roi en date du 17 octobre 1799; il devra répondre de sa conduite en Angleterre. Envoie des certificats attestant qu'il (Despard) avait été nommé président du Conseil. 407

Cossit à Despard, 16 septembre. A la demande de Despard, il s'est rendu deux fois dans la salle du Conseil, il n'y a trouvé personne, mais il a aperçu des gens armés en dehors. Il y avait du tumulte dans les rues et il a eu peur de quitter sa maison, dont les châssis ont été brisés. Il a lu le mandement, etc., et il croit que Murray est le gouverneur civil légal. 411

Despard à Cossit, 17 septembre. Il se guidera sur les principes de la justice, malgré l'opposition de Cossit et celle des autres personnes qui agissent de concert avec Murray. Lui envoie un extrait d'une lettre de Portland en date du 24 juillet et lui communique les instructions qu'il avait reçues comme président du Conseil. Il n'y avait pas de gens armés à la porte de l'hôtel du gouvernement, sauf une sentinelle appartenant à la milice. "Col. Cor., C.-B.", vol. 77, p. 415

Smith à Despard, 16 septembre. Il s'est rendu dans la salle du Conseil pour donner son opinion sur la question de savoir si Despard avait droit de présider le Conseil. Il n'y a trouvé personne, mais il a vu des gens armés à la porte. Un mandement ne peut s'appliquer qu'à la personne qui y est nommée; dans le cas actuel, le mandement s'applique à Murray. Lorsqu'on lui aura montré une lettre du secrétaire d'Etat autorisant Despard à prendre la direction de l'administration civile, il appuiera ce dernier de toutes ses forces. Il avait, ce jour-là, pris communication d'une lettre des membres du Conseil privé à Murray, en date du 30 juin. 419

Despard à Smith, 17 septembre. Lettre semblable à celle adressée à Cossit le même jour. 423

Adresse (18 septembre) présentée au roi par "les officiers du gouvernement et les principaux habitants"; on approuve le remplacement de Murray par Despard. Il avait été résolu, à une assemblée, de transmettre cette adresse au roi par l'entremise de Hames. 427

20 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Murray. Il est surpris qu'il (Murray) n'ait pas reçu sa lettre du 18 octobre 1799. Il lui transmet un double de cette lettre. Il (Murray) devra remettre à l'officier nommé pour lui succéder toute la correspondance, etc. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 152

20 septembre,
Whitehall.

Le même à l'officier commandant les forces au Cap-Breton. Lui envoie copie de sa lettre à Murray pour lui montrer qu'il (l'officier) est nommé président du Conseil et est autorisé à administrer la colonie pendant l'absence du gouverneur ou du lieutenant-gouverneur. 153

20 septembre,
Sydney.

Despard à King. Lui présente Hames, qui est chargé de lui porter des dépêches et qui pourra lui donner tous les renseignements qu'il désirera. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 489

22 septembre,
Sydney.

Le juge Ball à King. (Lettre écrite en prison, où Ball était interné pour dette.) Se plaint des persécutions auxquelles il avait été en butte, etc. "A. & W. I.", vol. 598

23 septembre,
Sydney.

Déposition de John Barton au sujet d'une dette à lui due par le juge en chef Smith; les fausses accusations portées contre lui (Barton). "A. & W. I.", vol. 598